



## COMMUNIQUÉ D'INFORMATION A LA POPULATION

### Inondations - Bulletin spécial circulation Ville de Redon

Dimanche 2 février – 18h

#### ATTENTION

**Ne pas confondre « voies ouvertes à la circulation »  
et « allègement des périmètres d'évacuation »**

#### Circulation

**Lundi 3 février, à partir de 7h, l'accès à Redon sera possible via tous les axes à l'exception de :**

- La route départementale D775, entre la route de Vannes (garage de l'Etoile) et la rue Jacques Cartier
- La route départementale D775 B dans sa totalité

**A Redon, les rues sont ouvertes à la circulation, à l'exception de :**

- **Quartier du Châtelet**
  - ✓ Rue Jacques Cartier
  - ✓ Boulevard d'Armorique
  - ✓ Rue des Noës
  - ✓ Rue Jean Mermoz
- **Quartier du Port**
  - ✓ Toutes les rues

**En conséquence, les barrages filtrants pour accéder au centre-ville sont levés.**

Des contrôles continueront d'être effectués par la Gendarmerie afin de limiter les accès sur les sites encore fermés à la circulation.

Enfin, lundi 3 février à partir de 7h, Redon Agglomération mettra à la disposition des usagers **une carte à jour** des routes fermées à la circulation et des déviations, consultable via le lien suivant : <https://bit.ly/4glPw8v>

## Pour rappel

# Allègement du dispositif de sécurité et des périmètres d'évacuation

### **Compte tenu de l'amélioration de la situation des crues, le périmètre d'évacuation est levé sur plusieurs rues :**

- **Quartier du Port**
  - ✓ Quai Jean Bart jusqu'à la rue du Plessis
  - ✓ Quai Amiral de la Grandière
  - ✓ Rue de l'Union
  - ✓ Rue Saint Pierre
  - ✓ Rue du Jeu de Paume
  - ✓ Rue du Plessis (de la rue du Port au quai Jean Bart)
  
- **Quartier du Châtelet**
  - ✓ Rue des Noës (à l'exception de la partie située entre l'Impasse du Bois d'amour et la rue de l'Oust)
  - ✓ Rue du Châtelet
  - ✓ Rue Jacques Cartier (entre la route de Vannes et la Rue Jean Mermoz)
  
- Boulevard d'Armorique
- Boulevard Bonne Nouvelle (partie basse)
- Quai Saint Jacques
- Quai Surcouf
- Quai de Brest
- Rue du Val
- Rue de Vannes
- Rue de l'Oust (partie basse)
- Rue de la Rive
- Rue de la Cale aux Huîtres
- Rue des Douves
- Rue du Capitaine Martin

### **Le périmètre d'évacuation est maintenu sur plusieurs rues pour assurer la sécurité des personnes et des biens :**

- **Quartier du Port**
  - ✓ Quai Jean Bart à partir de la rue du Plessis
  - ✓ Quai Duguay Trouin
  - ✓ Rue du Plessis (entre la rue du Port et le quai Duguay Trouin)
  
- **Quartier du Châtelet**
  - ✓ Rue des Noës (de la rue de l'Oust à l'impasse du Bois d'Amour),
  - ✓ Rue Jacques Cartier (de la rue du Châtelet jusqu'à la rue Jean Mermoz)
  - ✓ Rue Jean Mermoz
  
- Rue de la Goule d'eau
- Chemin de la Marionnette

**Aucun retour à domicile ou dans les locaux d'entreprise dans les zones touchées par les inondations n'est autorisé en raison des précautions suivantes :**

- Garantir les opérations de sécurisation menées par les services de secours (opérations de pompage) et de Gendarmerie, qui, malgré la baisse du niveau de l'eau, sont encore nécessaires dans plusieurs quartiers.
- Poursuivre la sécurisation du réseau électrique du domaine public. En effet, tout retour précipité dans un logement non sécurisé peut être dangereux.
- Mener la vérification des réseaux routiers et des ponts, des réseaux d'eaux et d'assainissement et des réseaux téléphoniques.

Retrouvez en ligne l'arrêté concernant la [réduction du périmètre d'évacuation de la population de plusieurs quartiers de la Ville à la suite des inondations en cliquant ici.](#)

### **Rappel des consignes à appliquer par la population**

Les habitants doivent continuer d'appliquer les consignes suivantes :

- Ne s'engager en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée
- Se renseigner avant d'entreprendre vos déplacements et être très prudents
- Respecter les déviations mises en place
- Respecter les consignes données par les services de sécurité
- Ne pas se promener le long des berges de rivières et des quais
- Dans les zones inondables, surveiller la montée des eaux et anticiper la mise hors d'eau des mobiliers et biens à protéger (papiers officiels, médicaments...). Les zones en sous-sol, notamment les parkings souterrains, peuvent être dangereuses.
- Rester en vigilance

#### **Prochain communiqué : Lundi 3 février à 12h**

Ce communiqué et les suivants, et toutes les informations sur la situation, sont disponibles sur le site internet de la Ville [www.redon.fr](http://www.redon.fr) et la page Facebook « Vivre à Redon ».

**CENTRE D'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE – TOUS LES JOURS, DE 8H A 20H30**

Exclusivement dédiée aux informations concernant les inondations

**02 99 71 03 00**

En dehors de ces horaires, composez le 18 ou le 17

**LIGNE D'ECOUTE – DU LUNDI AU SAMEDI, DE 9H A 18H**

Pour être soutenu par un thérapeute du territoire,  
vous pouvez laisser un message et serez systématiquement rappelé(e)

**07 83 33 62 10**